



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E64716

VALABLE JUSQU'AU 15/03/2026

ÉDITÉ LE

11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/04/2003
62 800

Raison sociale : TEXIER SAS

PARC ACTIVITE TREHONIN
56300 LE SOURN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 497 180 174 RCS

Siret : 497 180 174 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5419509

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247001/001314878/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247001/001314878/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 97 25 38 77

Fax : 02 97 25 62 28

Portable : 06 26 47 70 48

Site Internet : www.texierjeannoel.com/

E-mail : carine-audic@texiersas.fr

Responsabilité légale :

BEVAN JÉRÔME PRÉSIDENT / TEXIER JEAN-NOËL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	26/02/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/02/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/02/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	26/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/03/2021
o Ventilation mécanique	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.